

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDES PUBLIQUES PLAN CHATAIGNERAIES TRADITIONNELLES 2017/2020

Identification du demandeur

Statut juridique :

- agriculteur à titre principal
- agriculteur à titre secondaire
- agriculteur cotisant solidaire
- propriétaire foncier privé non agriculteur
- propriétaire foncier public

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Courriel : @

Contexte de l'exploitation et votre châtaigneraie

Installation récente : non

oui, date :/...../.....

avec DJA, date :/...../.....

Part de l'atelier châtaigne dans le CA de l'exploitation :

Surface totale de la châtaigneraie sur l'exploitation en ha :

Age moyen de la châtaigneraie :

Exploitation engagée en AOP Châtaigne d'Ardèche : oui / en cours d'habilitation / non

Exploitation engagée en agriculture biologique sur la châtaigne : oui / non / en conversion

En Ardèche, l'exploitation a-t-elle déjà bénéficié d'aides pour sa châtaigneraie dans le cadre du programme 2012 – 2016 « Plan de reconquête de la châtaigneraie » ? : oui / non

En Ardèche, votre exploitation sollicite-t-elle une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Préservation des Ressources Végétales menacées d'érosion génétique (PRV) châtaigneraie traditionnelle pour les mêmes parcelles ? oui / non

Votre vision pour votre exploitation et la stratégie de développement de votre châtaigneraie d'ici 3 ans :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avec le soutien de :

Lieu dit	N° parcelles cadastrales	Type de faire valoir	variétés	Age moyen	Nombre d'arbres greffés réhabilités - travaux au sol	Nombre d'arbres élagués	Nombre de souches greffées	Nombre d'arbres plantés
					x 80 € HT de travaux / arbre	x 80 € HT de travaux / arbre	x 50 € HT de travaux / souche	x 50 € HT de travaux / souche
MONTANT HT								
MONTANT TOTAL HT								

Avec le soutien de :

Calendrier de réalisation du projet de reconquête de votre châtaigneraie

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle de fin de réalisation (deux ans maximum) :

Un bénéficiaire pourra bénéficier de plusieurs aides consécutives aux conditions suivantes :

- le nouveau dossier devra concerner une parcelle différente ou une nouvelle tranche de travaux ;
- le bénéficiaire devra avoir déposé la demande de solde du précédent dossier auprès des financeurs.

Plan de financement du projet de reconquête de votre châtaigneraie

Le taux d'aides publiques sera :

De 30% pour le public non agricole

Pour les agriculteurs :

- 40% pour les parcelles hors zones de montagne* ET non détenteur de la DJA (moins de 5 ans)
- 60% pour les parcelles situées en zone de montagne OU détenteur de la DJA (moins de 5 ans)

*En Ardèche : les 26 communes hors zones de montagnes AOP Châtaigne d'Ardèche : Ailhon / Les Assions / Aubenas / Beauchastel / Chambonas / Fons / Joyeuse / Labégude / Lablachère / Lachapelle-sous-Aubenas / Laurac en vivarais / Lussas / Mercuer / Montréal / Rompon / Rosières / St Didier sous Aubenas / St Etienne de Fontbellon / St Genest de Beauzon / St Georges les Bains / St Jean de Muzols / St Julien en st Alban / St Paul le jeune / St Privat / St Sernin / Ucel

Coût du projet		Recettes prévisionnelles – Financement du projet		
Nature des dépenses	Montant HT(en €)	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de reconquête		Aides publiques (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche, Département du Cantal)		
		Autofinancement		
TOTAL		TOTAL		

Plancher d'aide régionale : minimum 500 € d'aide régionale

Plafond d'aide régionale : maximum 10 000 € HT d'aide régionale

Avec le soutien de :

Lettre de demande et d'engagements

Je soussigné(e) :

.....

En qualité de :

.....

sollicite une subvention régionale et / ou départementale auprès de Messieurs les Présidents du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil départemental de l'Ardèche, du Conseil départemental du Cantal pour la réalisation de mon projet d'investissements de travaux de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

Je déclare :

- avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides publiques aux investissements,
- m'engager sur l'exactitude des renseignements fournis ainsi qu'à communiquer aux services instructeurs tout renseignement utile pour instruire la demande et suivre l'intervention,
- certifier que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que mon dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- être à jour de mes obligations sociales, fiscales et environnementales,
- qu'il n'y a pas, pour mon entreprise, de procédures et de dossier en cours d'aide aux entreprises en difficulté.

Je m'engage à :

- Entretenir les parcelles sur lesquelles les travaux seront réalisés pour une durée minimale de 5 ans. L'entretien comprend notamment un débroussaillage de 100m² autour des arbres greffés réhabilités, et, pour les chantiers de greffage, le suivi régulier des greffes. (En Ardèche, les engagements sont conformes au cahier des charges AOP Châtaigne d'Ardèche)
- En Ardèche, engager en AOP les parcelles concernées par les aides pour une durée minimale de 5 ans.

Je prends acte que le non respect de ces engagements pourra occasionner le remboursement de l'aide publique accordée.

Cachet du demandeur :

Fait à :

Le :

Signature :

Avec le soutien de :

Annexe 1 – Les pièces à joindre à votre dossier de demande d'aides

- Le présent formulaire, daté et signé, comprenant une lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région, une attestation sur l'honneur que le demandeur est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales et n'est pas une entreprise en difficulté
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une attestation SIREN
- Le bilan et les comptes de l'exercice précédent (sans objet pour les agriculteurs au « micro bénéficiaire agricole » et les non agriculteurs)
- Un justificatif de maîtrise foncière de la châtaigneraie (bail, prêt à usages, extrait de matrice cadastrale ...)

Pour les agriculteurs à titre principal, à titre secondaire ou cotisant solidaire :

- Une attestation d'affiliation à la MSA : copie du dernier appel de cotisation ...
- Pour les Jeunes Agriculteurs : la convention relative à l'attribution d'une aide de l'Etat ou un certificat de conformité des aides à l'installation des jeunes agriculteurs (délivrée en DDT)
- Le justificatif de capacité à réaliser les travaux d'élagage en sécurité : une attestation de formation ou certificat de validation des acquis

Pour les non-agriculteurs :

- L'annexe 3 - de minimis
- Les devis correspondants aux travaux

En Ardèche :

- Une attestation d'habilitation ou d'engagement AOP « châtaigne d'Ardèche » délivrée par le Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche
- Le compte-rendu de la visite préalable technique – diagnostic pour les travaux d'ouverture, de greffage et de plantation (pas nécessaire pour les travaux d'élagage)

Le formulaire de demande et les pièces complémentaires sont à adresser :

- Par courrier (version papier et si possible, informatique : chataigne@auvergnerhonealpes.fr) :
Région Auvergne Rhône-Alpes
Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire
1, Esplanade François Mitterrand CS 20033
69269 Lyon Cedex 2

Avec le soutien de :

Annexe 2 – Les contacts utiles pour le suivi de votre dossier

Il faut veiller à déposer votre demande d'aides avant le commencement de votre projet, c'est-à-dire la signature de devis d'un prestataire réalisant les travaux (élagueur), ou le démarrage des travaux de reconquête.

En amont de votre demande : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre les partenaires techniques du Plan châtaigneraies traditionnelles de votre département :

En Ardèche :

Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche

Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche

Sébastien Debellut - 04 75 64 04 61 - cica@chataigne-ardeche.com

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Eric Bertoncello - 04 75 20 28 00 - eric.bertoncello@ardeche.chambagri.fr

Parc des Monts d'Ardèche

Camille Demené - 04 75 36 38 63 - cdemene@parc-monts-ardeche.fr

Dans le Cantal :

Chambre d'agriculture du Cantal

Laurence BRUEL - Tél. 04 71 45 55 16 - laurence.bruel@cantal.chambagri.fr

Conseil départemental du Cantal

Nathalie LACAZE - Tél. 04 71 46 22 90 - nlacaze@cantal.fr

Maison de la châtaigne de Mourjou

Jérôme CHATEAU - Tél. 04 71 49 98 00 - maisondelachataigne@gmail.com

En Ardèche, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche réalisent les visites préalables obligatoires de diagnostics pour les travaux de réouverture de vergers, de greffage et de plantation.

Après avoir déposé votre dossier :

Services de la Région - Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire - Espace Rovaltain

Céline JUVENETON Chargée de mission Agriculture Agro-alimentaire Ardèche/Drôme

Tél. 04 26 73 63 01 - M 06 32 23 88 42

Antonin DELISLE Chargé de mission Forêt Economie Rurale Ardèche/Drôme

Tél. 04 26 73 64 37 - M 06 40 12 13 15

Les services de la Région vous renseigneront sur :

Le calendrier d'analyse et de décision de votre demande,

L'attribution de l'aide régionale (vote en Commission Permanente),

Le versement de l'aide régionale :

L'aide régionale sera versée en application du barème sur présentation d'un compte-rendu des travaux, ou des factures.

Si inférieure à 5 000 € HT : mandatement unique sur la base des justificatifs de paiement

Si supérieure à 5 000 € HT : possibilité d'acomptes de 20% à 90% du montant de la subvention au vu du montant cumulé des dépenses réalisées.

Des contrôles sur place aléatoires pourront être réalisés.

Avec le soutien de :

Annexe 3 - A remplir pour le public non agriculteur – Aide de minimis

Je soussigné (*représentant légal de la structure : nom, prénom et qualité*) représentant de..... ,
entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 ⁽¹⁾ du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare :

- n'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de **l'agriculture** ;
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).

1) Aides « de minimis » perçues :

 Si aucune aide n'a été perçue à ce titre au cours des trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration, écrire dans le premier tableau « sans objet », signer et dater ce document.

Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de Minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)	Objet de l'aide
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
TOTAL			Total	

Avec le soutien de :

2) **Aides « de minimis » demandées mais non perçues à ce jour :**



Si des demandes d'aide ont été faites mais non pas encore été perçues à la date de signature de la présente déclaration, veuillez compléter le tableau ci-après.

Date de Demande d'aide de minimis si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de <i>Minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)	Objet de l'aide
Date Demande	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date Demande	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
TOTAL			Total	

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- Une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- Une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

⁽¹⁾ **Chaque structure du groupe : conformément à l'article 2 du règlement (UE) N°1407/2013, le plafond d'aide de 200 000 € au titre du « De minimis » s'appuie sur la notion d' « entreprise unique » : toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes, constituent ainsi une entreprise unique :**

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Certifié exact et sincère, le / / (renseigner la date au format jour/mois/année)

Cachet et signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Service Autorité de gestion FEADER dont l'adresse figure en page 1 du présent formulaire.

A ce stade, les données contenues dans le présent formulaire seront communiquées uniquement aux différents financeurs de votre dossier.